

Communiqué de presse

Aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation

Pourquoi sacrifier un dispositif qui participe à l'insertion et la réinsertion professionnelle alors que la France vise le plein emploi ?

Il est regrettable que le Gouvernement, qui promeut par ailleurs le plein emploi, décide quasiment du jour au lendemain de supprimer l'aide exceptionnelle au contrat de professionnalisation dès le 1er mai 2024 au lieu du 1er janvier 2025, alourdissant d'autant le coût du travail de ces salariés en alternance.

Près de 60 % des contrats de professionnalisation (plus de 70 000 en 2022) sont conclus dans une activité de services. C'est un dispositif particulièrement utilisé dans nos secteurs d'activités notamment pour ramener vers l'emploi des jeunes sortis du système scolaire, parfois depuis plusieurs années, sans aucun diplôme, ni qualification.

Le contrat de professionnalisation permet à ces personnes de bénéficier d'une formation adaptée, d'une qualification professionnelle et d'une intégration durable dans l'emploi. Toutefois cela a un coût pour les entreprises qui les recrutent.

Damien Verdier, Président du Groupement des Professions de Services, « *demande officiellement à Madame Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, de renoncer à cette mesure incompréhensible afin de ne pas freiner l'effort permanent des entreprises de Services en matière d'inclusion par l'emploi* ».

Contact : Fanny Favorel-Pige – 06 83 03 85 15 et

Les adhérents du GPS : Adenis • Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) • CGI • Chambre professionnelles des métiers de l'accueil téléphonique (SIST) • Edenred • Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP) • Fédération du service aux particuliers (FESP) • Fédération française de la franchise (FFF) • Groupement des entreprises de sécurité (GES) • Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) • Institut Sapiens SAS • Mc Donald's France • ONET • Prism'emploi • Samsic facility • Sodexo • Syndicat des prestataires des activités multitechniques, multiservices et FM (SYPEMI) • Syndicat des professions des centres de contact (SP2C) • Syndicat national de la restauration collective (SNRC) • Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) • Syndicat national des organisateurs et réalisateurs d'actions promotionnelles et commerciales (SORAP) • Syndicat National des Prestations d'Accueil en entreprise, d'animation et de promotion des ventes (SNPA) • Tourcom • Union des entreprises Transport & Logistique de France (TLF) • Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) • Union Nationale des Services Publics Industriels et Commerciaux (UNSPIC)

Le Groupement des Professions de Services (GPS) rassemble des fédérations et des entreprises opérant dans les services aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités. Il incarne et porte la voix des entreprises et des métiers des services en France auprès des pouvoirs publics et des décideurs économiques.

L'économie des services représente aujourd'hui 47,7 % du PIB français, plus de 9,6 millions d'emplois salariés et 70 % des créations nettes d'emplois salariés. En 20 ans les Services ont créé 2,35 millions d'emplois salariés supplémentaires. Les Services contribuent positivement à la réduction du déficit commercial de la France.